



CERTIFICAT DE DETENTON

Je soussigné, M. Patrick CRAIG, Chef du quartier pénitentiaire de la Cour pénale internationale,

Certifie que :

M. Jean-Pierre BEMBA GOMBO

Né à Bokada, Province d'Equateur, République démocratique

De nationalité congolaise

A été détenu au Centre de détention de la Cour pénale internationale à La Haye (Pays-Bas) du 3 juillet 2008 au 12 juin 2018,

N'a fait l'objet d'aucune procédure disciplinaire durant a détention,

N'a fait l'objet d'aucun signalement pour quelque comportement perturbateur, abusif ou insultant,


A entretenu des relations polies et respectueuses avec son entourage et notamment le personnel du quartier pénitentiaire et les autres détenus.

Dans un arrêt en date du 8 juin 2018 (ICC-01/05-01/08-3636-Red), la Chambre d'appel a acquitté M. Bemba Gombo (M. Bemba).

Dans l'affaire *Le Procureur c/ Jean-Pierre Bemba Gombo, Aime Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu and Narcisse Arido*, la peine initialement prononcée a été annulée en appel et la question a été renvoyée à la Chambre de première instance pour une nouvelle décision (ICC-01/05-01/13-2276-Red).

Le 12 juin 2018, la Chambre de première instance VII a ordonné la mise en liberté de M. Bemba (ICC-01/05-01/13-2291).

Signature, date et lieu :

 10/08/18 La Haye

Certifié, le 27.08.2018

Marc Dubuisson, Directeur division des services
judiciaires

